

Le 22 mars 2017

Association Salmo Tierra Salva Tierra

Monsieur Pierre Dartout  
Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Président du Comité de gestion des poissons migrateurs  
du bassin de l'Adour et des cours d'eau côtiers

Sujet : PLAGEPOMI ADOUR 2015-2019

Monsieur le Préfet,

Notre association œuvre pour la restauration des populations de poissons migrateurs et de leur environnement. Nous souhaitons la relève totale et définitive des filets sur le bassin de l'Adour, le développement d'une économie du tourisme halieutique, cela au bénéfice de nos vallées. Ce point de vue est aujourd'hui largement partagé par les élus locaux.

Par le présent courrier nous souhaitons vous interpeler, Monsieur Le Préfet, au sujet du PLAGEPOMI ADOUR 2015-2019. Ce schéma d'orientation stratégique pour la gestion des poissons migrateurs fait suite à trois précédentes éditions. Il devrait donc atteindre une phase de maturité technique pour permettre aux gestionnaires et au public de s'appuyer sur des éléments scientifiquement structurés en vue d'orienter positivement la ressource.

Permettez-nous de vous citer : « La révision du PLAGEPOMI n'est pas une procédure anecdotique. Elle nécessite un investissement important pour dresser un bilan le plus objectif et le plus complet possible sur chacune des espèces et l'état de leurs habitats. De fortes disparités sont observées sur la disponibilité des informations. Cette connaissance indispensable pourtant parfois lacunaire nécessite dans certains cas d'envisager de nouvelles investigations dans les suivis et les études. »

## Le constat

---

Or le PLAGEPOMI 2015-2019 nous paraît insuffisant pour répondre à cet objectif de connaissance que vous qualifiez à juste titre d'indispensable, et particulièrement pour le saumon. Permettez-nous d'exposer notre point de vue en quelques mots.

Les supports graphiques sont très généralistes. Par exemple de nombreuses cartes sont issues des bases documentaires publiques, elles ont trop souvent un rôle illustratif assez éloigné du sujet. Les photos ne sont pas des apports essentiels au propos, chacun en conviendra. Les informations issues de la pêche professionnelle, historique du nombre de licences, ou déclarations de captures, sont utiles mais insuffisantes pour étayer à elles seules un état des lieux.

Dans la rubrique état des lieux justement, le saumon tient sur deux petites colonnes à cheval sur les pages 28 et 29 du document. On y apprend l'existence d'un contrôle du recrutement naturel des juvéniles, sans plus de détails. Dans le bilan par espèce, pour le saumon et sauf erreur, le document ne montre qu'un seul graphe chronologique : les alevinages entre 1983 et 2014. L'historique des déversements d'alevins ne paraît pas être une donnée propre à éclairer à elle seule sur l'état de la ressource. Il est vrai que le très beau travail sur les otolithes apporte des éléments de connaissances précieux sur le comportement de homing et aussi sur la validité et les limites de l'alevinage.

## L'exemple de la gestion en Bretagne

---

Nous rapportons ci-dessous un tableau comparatif de l'usage de quelques termes techniques et scientifiques, en nombre d'occurrences dans le texte, relevés sur deux PLAGEPOMI : ADOUR 2015-2019 d'une part, BRETAGNE 2013-2017 d'autre part. Encore convient-il de dire que seul le chapitre 4 a été ciblé dans le document breton, celui relatif à l'état des lieux et à la gestion. Ce tableau illustre mieux qu'un long discours l'énorme différence de contenu entre les deux approches.

NOMBRE D'OCCURRENCES DE QUELQUES TERMES DANS LES PLAGEPOMI	BRETAGNE 2013-2017 CHAP. 4 : "ETAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS DE GESTION"	ADOUR 2015-2019 TOTALITE DOCUMENT	ADOUR 2015-2019 RELATIF AU SAUMON
INDICE	53	10	0
IA Ind d'Abondance + IA moyen + IA moyen pondéré	38	0	0
Classes d'Indice d'abondance	6	0	0
Echelle de niveau d'abondance (avec indice chiffré)	1	0	0
Indice de fonctionnalité des habitats	1	0	0
TAUX	68	5	3
Taux de retour	13	3	3
Taux de réussite	4	0	0
Taux de survie	13	0	0
taux de survie intragravellaire	2	0	0
Taux de survie de l'œuf	1	0	0
Taux de survie en mer	9	0	0
Taux d'exploitation	7	0	0
Taux d'iteroparité	1	0	0
Taux d'introggression	4	0	0
TAC (Totaux autorisés de captures)	24	0	0
TAC provisoire	3	0	0
TAC définitif	3	0	0
TAC GLOBAL	1	0	0
TAC castillons	1	0	0
TAC saumon de printemps	2	0	0
limite de conservation	5	0	0
dépose des œufs	19	1	1

Pour le document Breton, on peut objectivement constater l'existence d'une approche scientifique étoffée, avec une terminologie gestionnaire pointue. Et ce n'est évidemment pas qu'un problème de vocabulaire. Les contextes sont décrits par des chronologies précises qui donnent de précieuses informations sur les dynamiques par bassin versant. Une seule illustration extraite du document breton donne le ton :

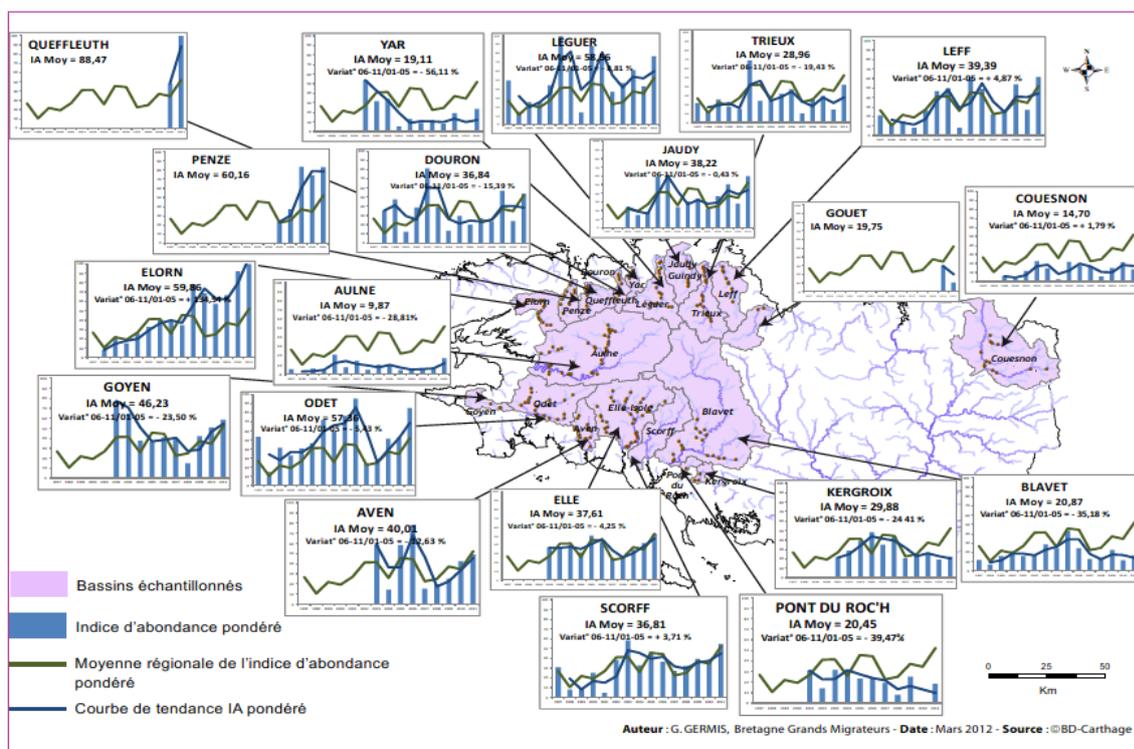


Figure 42 : Résultats des indices d'abondance de juvéniles de saumons de 1997 à 2011 par bassin versant (BGM)

Nous vous invitons à consulter le PLAGEPOMI BRETAGNE 2013-2017 pour prendre la mesure de l'abondance et de la qualité des présentations. On est donc ici dans une démarche de gestion scientifique.

## Des avancées nécessaires au niveau régional

---

Qu'en est-il sur le PLAGEPOMI ADOUR ? Monsieur Le Préfet, vous l'avez sous les yeux comme nous, et vous êtes donc à même de juger sur pièce. Prenons par exemple l'un des rares chiffres avancés pour le saumon, qui concerne la dépose des œufs pour l'ensemble du bassin de l'Adour (p. 54) : « Pour mémoire, l'objectif d'une dépose d'environ 11-12 millions d'œufs, porté dans les précédents PLAGEPOMI du bassin, avait été établi sur la base des éléments disponibles en 1998. L'objectif doit être affiné au regard des informations acquises depuis lors : évolution interannuelle de l'abondance des géniteurs, des productions des juvéniles, des surfaces de production accessibles et colonisées, etc. ». Ce chiffre de 12 millions n'a donc pas été réévalué depuis 1998, presque vingt ans !

Pour le saumon nous estimons nécessaire de développer l'expertise en particulier sur les trois paramètres suivants :

- La taille du système de production (SRR en m<sup>2</sup>)
- La capacité d'accueil du système de reproduction (smolts pour 100 m<sup>2</sup>)
- La productivité du système de production (smolt pour n œufs)

Déclinés au plus près du terrain ces paramètres doivent permettre une évaluation précise de la dynamique des populations. Prenons un exemple : les gestionnaires bretons ont mis en évidence une augmentation de la productivité du système au cours du temps. Ils ont donc pu revoir à la hausse les prélèvements.

Par ailleurs, nous ne souhaitons pas la mise en place d'un TAC dans le sud-ouest. La raison en est très simple : dans le passé, une expérience de TAC appliquée unilatéralement sur les pêcheurs sportifs a été perçue comme une mesure destinée à supprimer la pêche sportive au bénéfice de la pêche au filet. Un mauvais souvenir qui laisse forcément des traces.

Ce travail de connaissance que nous appelons de nos vœux dans le présent courrier peut faire consensus, il doit s'imposer progressivement dans les futures rédactions du PLAGEPOMI. De notre point de vue, les structures existent et les données déjà collectées constituent une excellente base. Ces données doivent être portées par de nouvelles ambitions scientifiques et partagées par un large public.

## Une pêche sportive insuffisamment représentée

---

Nous pensons que les pêcheurs sportifs sont trop peu représentés dans les instances du Sud Ouest, et nous appelons de nos vœux leur participation au PLAGEPOMI ADOUR. La pêche sportive a évolué. Elle est aujourd'hui en mesure de s'intégrer dans une démarche patrimoniale, car **les pêcheurs sportifs sont portés par leur passion pour des poissons sauvages dans des rivières en bonne santé.**

Monsieur Le Préfet :

- Comment comptez-vous faire pour redresser la barre et rendre à nos rivières et à nos poissons les études qu'ils méritent, et garantir ainsi les objectifs de restauration auxquels vous êtes attachés ?
- Quand pouvons-nous espérer un PLAGEPOMI ADOUR présentant une information détaillée et rigoureuse, sur des bases scientifiques, au service d'objectifs patrimoniaux ambitieux ?

Nous espérons sincèrement que le souhait exprimé ici d'une gestion plus scientifique de la ressource, d'un partage plus étendue de l'information à travers un PLAGEPOMI reformulé, d'une plus grande participation des pêcheurs sportifs à la gestion de la ressource halieutique, sera étudié attentivement par vos services.

Veillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'association Salmo Tierra Salva Tierra,

Jean-Marc Dalens

Contact : 06 30 21 21 33

